

NATURE

Éthique

MENSUEL DE LA FONDATION SAINT-HUBERT asbl
WWW.FONDATION-SAINT-HUBERT.BE

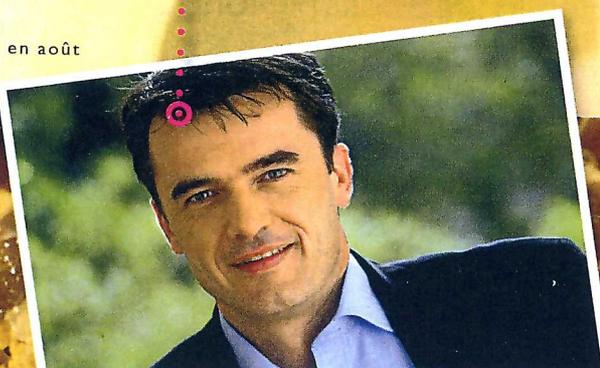


FAUNE & FLORE
MON ARBRE A SOIF!

PATRIMOINE
L'ABBATIALE NOTRE DAME
D'HASTIÈRE

INTERVIEW
DE BENOÎT LUTGEN
SUR LE PROJET MAYA

0,00 € - ISSN 1379-2652
ne paraît pas en janvier & en août



En interv

ave



Le déclin des populations d'abeilles - actualité particulièrement dramatique s'il en est - mobilise les défenseurs de la biodiversité, du développement de la nature et, osons le dire, des défenseurs de la vie, car c'est bien de la vie qu'il s'agit.

Quand on connaît le rôle essentiel des espèces pollinisatrices en faveur de l'agriculture et de la fructiculture, il n'y a pas à hésiter, la sauvegarde de ces populations, dont quelque 350 espèces d'abeilles, représente un enjeu de haute importance.

En juin 2010, Nature Éthique publiait une étude sur l'abeille ouvrière, réalisée par Pierre Polus du Centre de formation apicole de Durbuy. Très complet, cet article décrivait la vie de l'abeille ouvrière sous tous ses aspects.

En mai dernier, notre magazine consacre encore un article à la question. Sous le titre «Biodiversité au jardin», Boris Moureau donne à nos lecteurs les règles d'or pour favoriser la biodiversité,

l'intérêt apicole des différentes espèces d'arbres ou de plantes, la qualité de leur nectar et de leur pollen.

Aujourd'hui, le ministre de la Nature, Benoît Lutgen lance son «plan Maya».

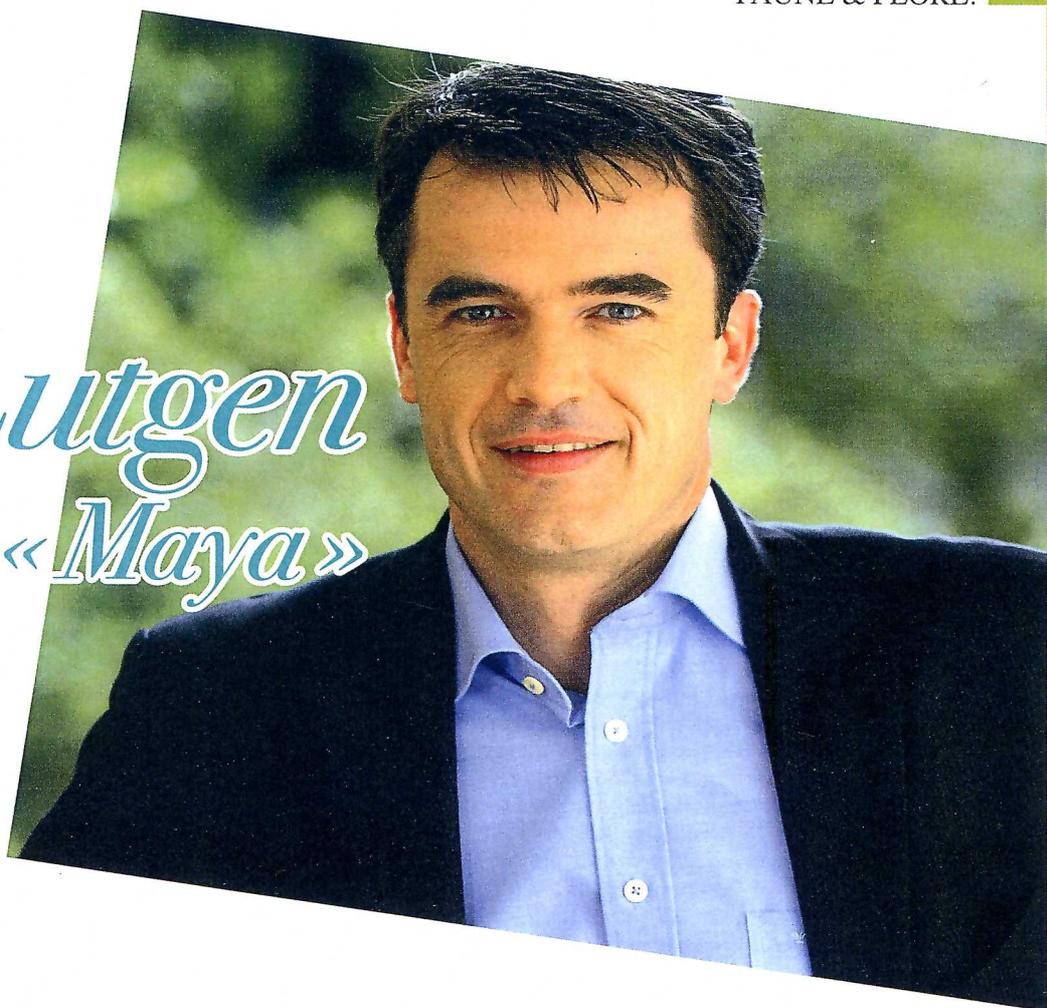
Nous l'avons interviewé sur ce plan Nature, en l'interrogeant sur les nouvelles mesures préconisées afin de prolonger toutes les actions qu'il a mises en œuvre en matière de biodiversité et tout particulièrement sur les mesures susceptibles d'apporter un souffle nouveau pour protéger et développer la nature partout autour de nous.

Dans un prochain Nature Éthique, nous donnerons la parole à un apiculteur particulièrement avisé ; un apiculteur remarquable puisqu'il nous parlera, certes, des abeilles, mais aussi de la cellule des abeilles et du gâteau de cire en nous livrant des considérations historiques, mathématiques et symboliques. Eh oui ! Tout un programme.

> INTRODUCTION : FRANCIS DUPONT

W

Benoît Lutgen pour le plan « Maya »



Benoît Lutgen, vous venez de présenter votre « Plan 100% Nature » au Gouvernement pour protéger et accroître la biodiversité en Wallonie dans les cinq prochaines années. En quoi consiste-t-il ?

J'ai conçu ce plan comme un plan de progrès qui rassemblera des mesures très concrètes pour développer la biodiversité au travers de décisions prises dans tous les secteurs d'activités (travaux publics, aménagement du territoire, tourisme, économie, formation,...). Mon objectif est d'amener la société à avoir le « réflexe nature ». Il concernera tous les acteurs et tout d'abord les pouvoirs publics qui auront le devoir de montrer l'exemple. Il s'agit d'une feuille de route de développement de la nature qui comprendra des actions précises, assorties de moyens budgétaires et qui feront l'objet d'un suivi permanent.

Quels en sont les objectifs ?

L'objectif du « Plan 100% NATURE » est double. D'une part, il s'agira d'intégrer la protection de la biodiversité dans tous les secteurs de l'activité humaine. Ce premier axe vise à limiter l'impact de certaines activités et/ou d'en profiter pour améliorer l'accueil de la vie sauvage en Wallonie.

D'autre part, il s'agira de développer des actions spécifiques en faveur des espèces et des habitats menacés. Ce second axe consistera notamment à renforcer des mesures visant à créer des réserves naturelles supplémentaires, à conserver les espèces menacées, à maintenir ou restaurer les habitats naturels, ou encore à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Comment allez-vous faire prendre en compte la Nature dans tous les secteurs d'activité ?

Je vais utiliser une méthodologie rigoureuse ! La méthode de travail consiste en une approche similaire à la méthode que j'ai mise en place pour le Plan Air-Climat. Il s'agit de faire de la biodiversité une compétence transversale.

Chaque ministre du Gouvernement wallon sera responsabilisé dans ses propres compétences et s'engagera à mettre en œuvre une série d'actions en partenariat avec les acteurs du secteur concerné et son administration.

Un tableau de bord du suivi des actions déterminées sera constitué pour coordonner l'ensemble des mesures. Cet outil de gestion permettra d'avoir une vue instantanée des avancées

concrètes, mesure par mesure et ministre par ministre.

Pour assurer la plus grande objectivité possible, l'évaluation et le suivi seront réalisés par un bureau externe.

Y aura-t-il plusieurs types de mesures ?

Chaque mesure appartiendra à une de ces quatre catégories :

- intégration de la biodiversité dans les activités humaines par la prise en compte des impacts sur la biodiversité de tous les nouveaux projets ;
- augmentation de la biodiversité par la création de nouveaux habitats ;
- adaptation ou création d'outils réglementaires: décrets, arrêtés, cahiers des charges,... ;
- campagne de sensibilisation et d'information.

Très concrètement, chaque action sera structurée par une fiche comprenant l'objectif opérationnel à atteindre d'ici 2015, les acteurs concernés (ministres, administrations, partenaires, acteurs cibles,...), les pré-acquis (législatif,

scientifique, personnel nécessaire, état d'avancement, ...), la description de l'action, les modalités de réalisation, les indicateurs de suivi (action et résultat), le budget nécessaire, le rapport coût/efficacité, le bénéfice de cette action pour d'autres domaines que la biodiversité (lutte contre les changements climatiques par exemple),...

Vous avez quelques exemples ?

Voici quelques exemples précis de types d'actions :

- profiter de la réalisation de zonings, de lotissements... pour aménager des zones propices au développement de la nature (haies, mares, zones humides, prés fleuris, abris pour insectes ou oiseaux,...) ;
- modifier les cahiers des charges pour viser l'intégration de la biodiversité dans certains travaux (parois biologiques pour les bassins d'orage, aménagement des bords de route avec des plantes mellifères, ...)
- conditionner l'octroi de certains subsides à la réalisation de certains aménagements en faveur de la biodiversité,...

Qui avez-vous concerté pour mettre en œuvre un tel Plan ?

J'ai présenté ce «Plan 100% Nature» aux associations environnementales. L'objectif est de les associer à chaque étape du plan de la réalisation des fiches actions au suivi de leur concrétisation. Des concertations sont également en cours depuis le mois d'octobre avec certains secteurs pour identifier l'ensemble des actions à mener dans des activités déterminées. Des projets d'accords de branches sont déjà en discussion avec certains partenaires.

Benoît Lutgen, vous avez lancé le plan Maya afin d'enrayer le déclin des populations d'abeilles. Quelle est l'importance des abeilles chez nous ?

En Wallonie, près de 350 espèces sauvages et domestiques d'abeilles et de bourdons ont été recensés. Ils pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Les espèces pollinisatrices jouent donc un rôle majeur en termes de préservation de la biodiversité. L'activité de pollinisation est également essentielle pour l'agriculture et la fruiticulture.

En quoi consiste votre plan ?

Les spécialistes sont unanimes. Pour maintenir l'activité apicole en Wallonie, l'action doit porter sur plusieurs axes : les ressources alimentaires (nectar et pollen), les pratiques apicoles et la recherche scientifique. Je me suis donc concentré sur ces différents thèmes pour établir un plan en 4 actions concrètes : accroître les ressources alimentaires des abeilles, soutenir les jeunes apiculteurs, renforcer la recherche et imposer des mesures le long des routes régionales.

Vous pouvez nous détailler chaque action ? Commençons par les ressources alimentaires.

Le pollen est l'unique source de protéines des abeilles. L'alimentation en pollen des larves et des jeunes abeilles influe directement sur le développement des organes, la taille, la durée de vie des abeilles ouvrières et leurs défenses immunitaires. Les abeilles ont donc besoin de pollen en quantité, en diversité et en qualité. Il est impératif de reconstituer des espaces riches en plantes mellifères et dénués d'utilisa-

tion de pesticides.

Par conséquent, j'ai décidé d'imposer 2/3 de plants mellifères dans les haies subventionnées. Depuis le 20 décembre 2007, j'ai instauré un régime de subvention pour la plantation de haies par les particuliers. Sur les deux dernières années, cette mesure a permis de financer la plantation de 74 km de haies et la plantation de 2.830 arbres de vergers et d'alignement. Parmi les 62 arbres et arbustes éligibles pour obtenir la subvention, les scientifiques considèrent que 34 espèces sont intéressantes pour les insectes pollinisateurs. J'ai ainsi modifié l'arrêté «haies» afin que les haies soient dorénavant constituées de deux tiers de plants mellifères.

La création de prairies fleuries mellifères va également être mise en avant. Dans le cadre de la semaine de l'arbre, la Wallonie subventionne, à raison de 1.250€ par projet, les communes et les associations qui désirent réaliser des projets en faveur de la biodiversité via l'aménagement d'espaces verts publics et de haies champêtres. En 2010, 49 projets de plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, 46 projets de prairies fleuries et 3 ruchers sont soutenus. Vu la réussite de cette mesure, j'ai décidé de maintenir cette subvention et de l'orienter cette année sur les espèces mellifères, thème de la semaine de l'arbre 2011.

Comment comptez-vous soutenir les jeunes apiculteurs ?

Afin de soutenir le secteur de l'apiculture en Wallonie, j'octroie des subventions pour la formation et l'encadrement des apiculteurs. Concrètement, près de 350.000 € ont été octroyés aux centres de formation en apiculture, appelés « ruchers-écoles » et au CARI (Centre Apicole de Recherche et d'Information). Ces formations en apiculture sont suivies par



environ 500 personnes par an.

De plus, pour aider les apiculteurs nouvellement formés, j'ai décidé de soutenir le lancement de leur activité apicole en leur offrant une partie du matériel nécessaire à leur installation. Un budget de 70.000 € est réservé pour mettre à disposition de chaque apiculteur une ruche et une reine au terme de leur formation.

La recherche va-t-elle être renforcée ?

En Wallonie comme dans de nombreuses régions du monde, l'apiculture est confrontée à d'importants phénomènes de mortalité des abeilles. Plusieurs causes peuvent en être à l'origine. Certaines sont connues et peuvent être maîtrisées par l'apiculteur lui-même ou par une structure apicole (famines, effondrements, varroase, ...).

Toutefois, les apiculteurs sont confrontés à des mortalités inexplicables. Deux hypothèses majeures sont retenues à l'heure actuelle :

- une atteinte virale (parfois due à la sensibilité des abeilles suite à l'infestation des ruchers par le parasite acarien qu'est le varroa) ;
- une contamination par les insecticides qui sont les premiers concernés, d'autant que la plupart d'entre eux agissent sur le système nerveux de l'insecte. Certaines autres substances tels les fongicides, les herbicides, ... nécessitent aussi une analyse plus détaillée de leur toxicité.

Je soutiens le CARI, Gembloux Agro-Bio-Tech et le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux dans leur

étude visant à analyser ces deux hypothèses. Une seconde convention pluri-annuelle sera établie dans les prochains mois pour assurer un suivi de ces études et préparer la mise en place de réponses structurelles.

Vous avez fait un appel à des communes «Maya» : qu'est-ce que cela signifie ?

J'ai invité toutes les communes wallonnes à devenir «communes Maya» et, ainsi, à soutenir l'activité apicole sur leur territoire mais surtout à maintenir ou à restaurer des espaces propices à la vie des abeilles. Être une «commune Maya», c'est donc avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité.

Concrètement, ces communes devront dès la première année, s'engager à réaliser annuellement des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal, à organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune, à mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation et à instaurer une semaine de l'abeille.

Dès la seconde année, en plus des engagements pris la première année les communes devront incorporer dans leurs fleurissements au moins 20% de fleurs mellifères, inventorier et mettre à disposition des sites pour le dépôt de ruches par les apiculteurs et inscrire la commune dans la Convention «Bords de routes- Fauchage tardif».

Dès la troisième année, s'ajoutant aux précédents engagements, les communes devront adopter un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides et établir un plan de gestion différenciée des espaces verts et former leur personnel com-

munal à cette fin.

Nous soutiendrons ces communes lors de la semaine de l'arbre. Les «communes Maya» seront prioritaires lors de la distribution gratuite d'arbres. Une subvention de maximum 2.500 € destinée à réaliser un «projet mellifère» pourra être accordée. Pour les communes inscrites dans un Plan Communal de Développement de la Nature, un budget annuel supplémentaire de 2.500 € sera disponible pour la réalisation d'une ou de plusieurs actions «Maya».

Vous êtes aussi Ministre des Travaux Publics, quelles mesures allez-vous imposer le long des routes régionales ?

Depuis quinze ans, la Wallonie aide les communes à privilégier la technique du fauchage tardif des bords de route. Cette technique permet le développement d'une végétation particulièrement riche. Près de 200 communes wallonnes participent à cette opération créant ainsi un réseau de 13.725 km de bords de routes correspondant à une superficie d'environ 2.745 ha. Les inventaires botaniques réalisés ont révélé la présence de près de 800 espèces animales et végétales parmi lesquelles des plantes réputées mellifères (bleuet, digitale, benoite, hélianthème, houblon, origan, germandrée, campanules, cornouiller sanguin, noisetier, ...). Cette présence en fait des milieux favorables aux abeilles.

J'ai décidé d'étendre cette mesure au réseau routier régional et autoroutier. Le potentiel environnemental des espaces verts routiers et autoroutiers sera ainsi valorisé.

Merci Monsieur Lutgen pour cet entretien !

> PROPOS RECEUILLIS PAR NATURE ÉTHIQUE